



PROCÈS-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, FROMAGET Marie-Thérèse puis sous la présidence de Madame RENAUD Stéphanie au point 3..

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : AUMAND Elodie, BODET Clémentine, BODET Charly, BONNIN Olivier, BOURDEAU Marc, GILLES Noël, GUILLOTEAU Charles, GUYONNET Romane, JACQUET Angéline, JUPONT Martine, PORCHER Agnès, RENAUD Stéphanie.

Absents excusés : MAUGUILLET Dimitri - STOKLOSA Stéphane

Secrétaire de séance : GILLES Noël

Pouvoir : MAUGUILLET Dimitri donné pouvoir à GUILLOTEAU Charles pour voter en son nom et STOKLOSA Stéphane donné pouvoir à GILLES Noël pour voter en son nom.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du nouveau conseil
2. Élection du maire
3. Approbation du Procès-Verbal réunion du 3 Février 2026
4. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
5. Lecture de la charte de l'élu local par le maire

Début de la séance à 20h30.

Allocution de Mme le Maire, sortante, qui trace les grandes lignes de ses mandats et remercie ses conseillers et les employés communaux depuis sa première élection, pour finir elle souhaite bon vent au nouveau conseil.

1. Installation du nouveau conseil

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Étaient présents les conseillers municipaux :

AUMAND Elodie	BODET Clémentine	BODET Charly
BONNIN Olivier	BOURDEAU Marc	GILLES Noël
GUILLOTEAU Charles	GUYONNET Romane	JACQUET Angéline
JUPONT Martine	PORCHER Agnès	RENAUD Stéphanie

Absents: M. MAUGUILLET Dimitri (excusé) - STOKLOSA Stéphane (excusé)

Monsieur GILLES Noël a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur BODET Charly (le plus âgé des membres du conseil municipal cités ci-dessus a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **12** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, **le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal**

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs

- M BOURDEAU Marc
- MME JACQUET Angéline

2.3. Résultats du premier tour de scrutin

Mme Stéphanie se porte candidate.

Nombre de votants (enveloppes déposées) 14
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1.
Nombre de suffrages exprimés 13

Mme RENAUD a obtenu 13 voix.

Mme RENAUD Stéphanie a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Mme RENAUD Stéphanie remercie ses conseillers pour leur soutien.

3. Approbation du PV du 3 février 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2026 transmis par mail le 16 mars 2026 est soumis à l'approbation des élus présents.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (14 voix POUR) :

- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2026.

4. Élection des adjoints

4.1 Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire.

Considérant que le conseil municipal compte 14 membres.

Résultat du vote à bulletin secret

Nombre de votants : 12

Nombre d'enveloppe : 14

1 bulletin nul

13 bulletins exprimés avec le **nombre 3**.

Le conseil municipal **DECIDE** suite aux résultats du vote effectué la création de 3 postes d'adjoints.

4.2 Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

1 liste a été déposée avec trois noms

1- Charly BODET

2- Clémentine BODET

3- Dimitri MAUGUILLET

Résultat du vote à bulletin secret

Nombre de votants : 12

Nombre d'enveloppe : 14

14 bulletins exprimés pour la liste de BODET Charly.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur BODET Charly. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

- 1- Charly BODET – 1^{er} adjoint
- 2- Clémentine BODET – 2^{ème} adjointe
- 3- Dimitri MAUGUILLET – 3^{ème} adjoint

5. Charte de l'élu

Madame le Maire lit la charte de l'élu à l'ensemble de élus présents et le document sera donné à tous les conseillers.

Madame le Maire s'adresse à l'assemblée sur le déroulement des actes faits et à faire s'inscrivant dans la continuité et dti un merci aux employés communaux.

L'écharpe de maire a été remise à Mme Le Maire, Stéphanie RENAUD.

Les documents et actes ont été signé par les personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, Présidente, lève la séance à 21h10

Le Maire,
RENAUD Stéphanie



Le secrétaire de séance
GILLES Noël

